



HAL
open science

Un accueil civique. L'expérience municipale de Mons-en-Barœul

François Philippe

► **To cite this version:**

François Philippe. Un accueil civique. L'expérience municipale de Mons-en-Barœul. Michel Hastings; Anne Kerlan; Bénédicte Héraud. Le sens pratique de l'hospitalité. Accueillir les étrangers en France, 1965-1983, CNRS éditions, 2021, 978-2-271-13303-8. halshs-04332175

HAL Id: halshs-04332175

<https://shs.hal.science/halshs-04332175>

Submitted on 8 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un accueil civique. L'expérience municipale de Mons-en-Barœul

François Philippe

Correspondant de l'IHTP pour le département du Nord

Mons-en-Barœul est une commune de l'immédiate banlieue est de Lille. Autour de sa rue principale, l'ancienne route de Roubaix, elle connaît dans le courant des années 1960 des transformations urbaines considérables. En qualité de Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP), il s'y construit, très rapidement, des centaines de logements collectifs qui en font une ville-champignon, à l'instar de nombreuses autres communes périphériques des grandes métropoles françaises. La population double en sept ans pour atteindre un peu plus de 28 000 habitants au recensement de 1975, après la construction de 5000 logements¹. La ville en ressort profondément bouleversée d'un point de vue démographique. L'augmentation rapide de sa population (+154 % en treize années), très au-delà de la croissance moyenne du pays pendant la même période, fait que la majorité des habitants de Mons n'est pas originaire de la commune, qu'ils soient de nationalité française, naturalisés ou immigrés. À Mons, tout le monde est un peu étranger. Par ailleurs, il existe une grande mobilité, surtout dans le quartier de la ZUP, le *turn-over* y atteint des chiffres édifiants, puisque dans certaines résidences, 50 % des ménages s'en vont avant la fin de la première année, de même en HLM, seulement 37% des occupants restent plus de trois ans². Sur le plan urbanistique, la ville se trouve désormais coupée en deux ensembles distincts : le vieux Mons et ses habitations en brique, bourgeoises, Art nouveau ; le nouveau Mons, avec son béton, ses tours, ses barres et ses dalles. Le bouleversement est également social et politique. Un tel afflux de population modifie considérablement la structure sociologique de la commune, contribuant à transformer ses repères politiques. Le recensement de 1975 dresse le portrait d'une ville dans laquelle semble désormais dominer la diversité sociale. L'ancienne commune ouvrière laisse place à une mixité plus grande, dans laquelle se côtoient salariés, professions intermédiaires, intellectuelles et d'encadrement. Lors des élections municipales de 1977, la ville traditionnellement de centre droit bascule à gauche.

¹ Tellier T., « À la recherche d'un nouveau Nord urbain : la création de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq », *Revue du Nord*, n° 360-361, 2005, p. 597-612.

² *Nord Éclair*, 26 janvier 1979.

La nouvelle équipe est composée de militants du Parti socialiste, de candidats venus du christianisme social. Son programme s'inscrit dans le courant autogestionnaire et souhaite avec force renouveler les formes d'action politique jugées désuètes. La commune est alors érigée en terrain d'expérimentation, en laboratoire et bientôt vitrine d'une politique municipale innovante. Le projet politique initié par Marc Wolf, élu maire, et Jacqueline Osselin, première adjointe, et future députée, se place à la fois dans une perspective d'union (celle des gauches), paritaire (un nombre égal de femmes et d'hommes, assez exceptionnel pour l'époque) et autogestionnaire (une politique cohérente doit s'appuyer sur la collaboration, la consultation, la convocation des habitants afin d'assurer le bon fonctionnement de la communauté). À Mons, et conformément au programme municipal du Parti socialiste, la nouvelle équipe affirme « la dimension politique de l'action locale. L'apolitisme est alors dénoncé comme un piège grossier de la droite dans lequel le socialisme ne doit plus se laisser prendre³ ». C'est dans ce contexte que la nouvelle équipe municipale lance un certain nombre d'initiatives originales, que certains jugeront provocatrices, et dont les références s'attachent à la démocratie et l'autogestion locales, à la problématique de la décentralisation du pouvoir⁴ : referendums participatifs, réunions publiques, bulletin de liaison municipal, réduction du temps de travail à 35 heures pour les employés municipaux, vote des étrangers, figurent parmi les initiatives lancées par la nouvelle équipe. Ce foisonnement de projets, inscrits dans une vision globale cohérente, donnera lieu à la publication d'un livre-manifeste⁵.

Notre ambition consiste à revenir sur cette expérience municipale, sous l'angle plus particulier de la nature et des représentations de l'accueil des étrangers qu'elle suggère. Nous parlerons ici d'un « accueil civique » pour évoquer ce choix d'engager une politique locale de reconnaissance et d'intégration des résidents étrangers, à travers le prisme de la participation aux affaires de la cité. L'expérience monsoise interroge en profondeur la question de l'hospitalité, ses modalités et ses principes. Le pari de l'inclusion *dans* et *par* la démocratie locale n'a pas encore été gagné en France. Le vote des étrangers demeure limité aux seuls citoyens de l'Union européenne pour les scrutins locaux⁶. L'opinion publique et les professionnels de la politique y sont, en grande majorité, hostiles. Mais les enjeux demeurent, posés aujourd'hui de manière plus dramatique encore. L'Étranger, cet autre singulier, ne trouve

³ Lefebvre R., « Qu'est le socialisme municipal devenu ? Politisation, dépolitisation, neutralisation de la question municipale au Parti socialiste (des années 1970 à nos jours) », in Arnaud L., et al. (dir.), *Idéologies et action publique territoriale : La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, PUR, 2007, p. 51-79.

⁴ Rosanvallon P., *L'Âge de l'autogestion*, Paris, Seuil, 1976.

⁵ Osselin J. et Wolf M., *Les ascenseurs de la ZUP*, Paris, Maspero, 1979.

⁶ Wihl de Wenden C., « Droits politiques des étrangers non communautaires : les cheminements de l'accès des étrangers à la citoyenneté locale », *Migrations Société*, n° 146, 2013, p. 69-78.

sa place ni dans la Nation, dont le roman n'est pas toujours très ouvert à la diversité culturelle, ni dans la cité dont il est pourtant un résident de longue date.

Représenter des invisibles

Dès 1977, Françoise Jullien devient conseillère municipale en charge des immigrés. Cette fonction nouvelle, et que l'on retrouvera bientôt dans d'autres communes voisines de l'agglomération, comme Lille, Roubaix ou Villeneuve d'Ascq, s'accompagne de la création d'une Commission extra-municipale dédiée à la question spécifique des populations immigrées. Illustration de cette attention portée à la situation de la population étrangère dans la commune, Françoise Jullien signe l'éditorial du journal local *Mons-information* de janvier 1980, alors en première de couverture : « Les immigrés : des Monsois à part entière⁷ ». En reconnaissant aux étrangers une réalité sociale plus visible, les élus de Mons-en-Barœul adoptent une position dans la droite ligne des analyses faites par Abdelmalek Sayad à la même époque⁸. La figure de l'étranger revêt une dimension complexe et ne se réduit plus à celle de l'ouvrier prolétarisé, rouage essentiel de la croissance des Trente Glorieuses, employé aux tâches les plus ingrates du monde industriel (mines, sidérurgie, bâtiment...). Penser l'immigré nécessite désormais que l'on aborde sa situation, non plus du seul point de vue du monde du travail, alors qu'il est pourtant le premier touché par les effets de la fin du plein emploi, mais comme celui qui affronte des défis plus larges, ceux de son statut juridique, du logement, de la famille, de la langue, de la culture ou de la religion. Ces défis sont liés à la pérennisation d'une présence dont le caractère provisoire n'est déjà plus une réalité (mais l'a-t-elle été vraiment un jour en France, pays de constante immigration ?) malgré la volonté des autorités étatiques⁹ d'élaborer des dispositifs de retour de manière coercitive ou incitatrice et contre lesquels la municipalité mène une action vigoureuse¹⁰. Un retour qui apparaît largement illusoire, voire impossible, vers un chez soi auquel ce déraciné n'appartient plus tout à fait. C'est bien de cette réalité dont se saisit l'équipe municipale élue en 1977 et qui conçoit dès lors la présence des immigrés comme un défi systémique exigeant des réponses politiques, sociales et culturelles afin de faciliter l'accueil et l'insertion de populations appelées à faire souche. Intervention par des courriers en faveur de

⁷ *Mons information*, janvier 1980.

⁸ Sayad A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

⁹ Weil P., *La France et ses étrangers*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 144 et s. ; Laurens S., *Une politisation feutrée : les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.

¹⁰ Centre des archives du Monde du travail 2014 045-51, Fonds Blanchatte création d'un collectif de défense des immigrés ; *La Voix du Nord*, 20-21 janvier 1980.

régularisations administratives¹¹, soutien à l’alphabétisation par des hausses significatives des subventions¹², consultation des étrangers au même titre que les autres habitants à propos de l’évolution des budgets¹³, désignation d’une commission extra-municipale des étrangers, rencontres avec les associations représentantes des communautés étrangères, élaboration de projets avec ces mêmes associations, projet de lieu de culte musulman¹⁴ (mais qui ne parvient pas à aboutir durant la période étudiée), élection de délégués étrangers au conseil municipal : toutes ces mesures laissent peu de doutes sur la volonté de changement opérée par la nouvelle équipe envers les étrangers de la commune. Une rupture que l’on peut vérifier par l’examen des correspondances du maire de la précédente mandature qui ne portent aucune trace d’attention à la question des étrangers, alors que pourtant la commune reconnaît l’existence d’une population immigrée importante¹⁵.

D’après les statistiques de l’INSEE, le nombre d’étrangers résidant dans la commune en 1984 représente 2008 habitants, soit 7,6 % de la population totale de la commune. Ce qui fait dire à Marc Wolf qu’il s’agit d’« une proportion tout à fait comparable à celle de la France¹⁶ », peut-être dans le but de nationaliser un scrutin au-delà des seules frontières communales. Deux nationalités représentent chacune près de 30 % du total : les Algériens et les Marocains. Vient ensuite une proportion notable d’immigrés réfugiés politiques d’Asie du Sud-Est (15 %). Au mois de décembre 1984, lors d’une conférence de presse, le maire propose donc d’associer des élus étrangers au conseil municipal de la commune dans le but de favoriser leur intégration, sachant leur naturalisation une question de temps. Il reprend la promesse faite durant la campagne municipale de 1983 d’insérer les étrangers dans la vie politique locale en proposant qu’ils élisent des conseillers associés. Dans le programme de 1983, la formulation exacte est : « l’élection par les Monsois de nationalité étrangère de représentants qui suivront avec voix consultative les travaux du conseil municipal ». Les résidents étrangers avaient été, dès 1977, invités à participer aux consultations sur les évolutions budgétaires à condition de s’inscrire sur

¹¹ AM Mons en Baroeul (AMMeB), Carton 2.075.1 courrier du maire (1978-1982) nombreuses lettres du maire pour la régularisation d’une situation illégale, l’opposition à des expulsions, etc.

¹² AMMeB carton 2.078.51 ; entre 1978 et 1985 la subvention allouée au Service Social Nord-Africain (SSNA) passe de 2000 francs à 6400 francs.

¹³ AMMeB, Carton 2.078. Correspondance générale 1979_1983, courrier du maire du 24 octobre 1980 à destination des étrangers de la commune à propos de leur participation à consultation sur les évolutions budgétaires de la commune. Voir Wargny C., *Mairies frappées d’autogestion*, Paris, Syros, 1978.

¹⁴ AMMeB, délibérations conseil municipal 14 juin 1979, question des immigrés de la commune qui souhaitent voir s’installer « un lieu de prière comme il en existe à Lille ».

¹⁵ AMMeB boîte 2.073.532.21, courrier du maire au préfet en date du 1^{er} août 1975 répondant à un questionnaire sur le logement des immigrés dans la commune.

¹⁶ *Libération*, 28 avril 1985

des listes¹⁷. Très tôt, la volonté d'insertion des Monsois étrangers fait donc partie de l'action municipale. À la suite de la conférence de presse de 1984, Marc Wolf et l'équipe municipale doivent organiser les modalités de ce scrutin. Signe que cette annonce n'est pas qu'à visée électoraliste, l'organisation du scrutin donne lieu à un respect scrupuleux des formes républicaines de l'élection. La mise en place de ce scrutin et les modalités de son organisation entrent dans une dynamique de « fabrique du citoyen » local alors en contradiction avec le cadre légal. Si la forme est respectueuse, la finalité du scrutin s'avère transgressive. Ce qui se joue à Mons, c'est l'instauration d'une communauté locale et plénière de citoyens intégrant les étrangers, en raison de leur poids démographique et économique. Pour faire écho à l'injonction d'Abdelmalek Sayad, la mesure prise par Marc Wolf revient à reconnaître que pour les étrangers comme pour les nationaux, « exister, c'est exister politiquement¹⁸ » et que les étrangers légaux ne doivent plus être invisibles ni dans la République ni dans la Cité.

Dès lors, afin de faire de ce scrutin un moment civique exemplaire, la municipalité prévoit de le doter de tout l'appareillage symbolique de la légalité (ce qui témoigne de l'estime dans laquelle on tient cet étranger) : inscription des Monsois étrangers sur une liste électorale, usage d'une carte d'électeur, candidats invités à publier une profession de foi, mise à la disposition d'un temps d'antenne égal sur la radio locale, Radio-Mons. Les modalités de l'élection donnent lieu à de nombreuses réflexions (combien de candidats, type de scrutin majoritaire à un tour, etc.)¹⁹. Cette consultation est couronnée de succès puisque près de 500 Monsois étrangers, en âge d'être électeurs, s'inscrivent sur les listes électorales, soit les 2/3 des étrangers installés dans la commune sur la base du recensement de 1982. 86 % des inscrits se rendent aux urnes le 19 mai 1985, malgré la présence de plusieurs centaines de manifestants massés devant les portes de la mairie²⁰. Le calme qui règne dans le hall de la mairie où le scrutin se déroule sans accroc contraste avec l'agitation qui règne sur le parvis, obligeant tout de même les étrangers à entrer par une porte secondaire pour éviter d'affronter le tumulte extérieur²¹. Au niveau local, cet événement constitue un petit tremblement de terre, car il vient déranger, relancer le débat sur la place politique que l'État souhaite accorder à ses étrangers. L'initiative de Marc Wolf, auquel il faut reconnaître certains talents d'agitateur d'idées et de personnage clivant, comme le reconnaissent à leur manière un certain nombre de propos journalistiques, se joue à plusieurs niveaux. Elle interroge le cadre législatif national qui prive l'étranger de toute représentativité,

¹⁷ AMMeB, courrier de la mairie aux étrangers du 24 octobre 1980

¹⁸ Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité : les enfants illégitimes*, Paris, Raisons d'agir, 2006.

¹⁹ AMMeB, carton élection des représentants étrangers.

²⁰ Archives privées Jacqueline Osselin, proclamation du maire le 19 mai 1985.

²¹ *La Voix du Nord*, 21 mai 1985.

met le Parti socialiste en porte-à-faux sur certaines de ses promesses politiques et prend à témoin une partie de l'opinion publique française au moment de l'irruption électorale de l'extrême-droite dans l'arène politique nationale et alors que se crispe une partie de l'opinion publique sur la place des étrangers dans la communauté nationale. Pour résumer, un trait du journaliste du *Monde* ramasse parfaitement cette réalité « les trois atouts de ce franc-tireur de gauche : des convictions bien ancrées, une détermination à toute épreuve et le don de créer l'évènement en s'appuyant sur les médias²² ».

Légitimer l'accueil civique des étrangers

Les différentes mesures de cette politique d'accueil, articulée autour de l'intégration civique des étrangers, fait l'objet d'un intense travail de justification auprès de la population monsoise, et de communication au-delà des frontières mêmes de la commune. Marc Wolf et son équipe s'emploient en effet à construire un récit de légitimation, expliquant inlassablement au nom de quoi le dispositif est mené. Il s'agit donc d'inscrire l'action de la municipalité dans une sorte de roman local, où la problématisation des enjeux trouve à se nouer aux valeurs politiques et éthiques qu'entendent promouvoir les édiles. L'argumentaire repose sur quatre impératifs principaux dont la conjugaison dessine le socle intellectuel et symbolique de l'action municipale.

Tout d'abord, l'importance accordée au pouvoir local, à l'idée de décentralisation, aux spécificités de cet échelon infra étatique qui autorise des marges de manœuvre et une gouvernance innovante s'inscrit pleinement dans « l'âge de l'autogestion », dont parle Pierre Rosanvallon, et qui voit toute une frange de la gauche française, dans la continuité des mouvements de mai 1968, se laisser séduire par ce nouvel utopisme²³. Marc Wolf lui-même est l'un des animateurs du Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES), courant du Parti Socialiste qui se réclame le plus ouvertement de l'autogestion. Le Parti socialiste finira, après quelques vifs débats avec les tenants de la culture marxiste et jacobine, par se revendiquer du socialisme autogestionnaire, formalisé au milieu des années 1970 par les « Quinze thèses sur l'autogestion » qui entendent que « les citoyens décident, dans tous les domaines, de tout ce qui concerne leur vie ». À un journaliste qui l'interrogeait sur la question

²² *Le Monde*, 21 mai 1985.

²³ Georgi F., « Jeux d'ombre. Mai, le mouvement social et l'autogestion (1968-2007) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 98, 2008, p. 29-41.

de savoir si l'initiative prise à Mons était téléguidée par l'Élysée, Marc Wolf s'agace, dans le journal *Libération* le 28 avril 1985 : « il faudrait admettre une fois pour toutes que les gens du Nord, et en général de province, puissent tenter eux-mêmes leurs expériences sans en référer à Paris²⁴ ». Ayant fondé depuis 1977 son action sur l'autogestion et le contrôle populaire, l'équipe municipale estime que les étrangers, à l'instar des nationaux, ont vocation à participer au quotidien la démocratie locale²⁵. Puisqu'ils « vivent pleinement dans la commune, il nous paraît légitime qu'ils puissent donner aussi leur avis²⁶ ». Favorables aux politiques de décentralisation, les membres de l'équipe municipale aiment également se souvenir de la tradition d'autonomie communale des villes de Flandre et d'Artois acquise dès les XII^e et XIII^e siècles²⁷. Mettre ses pas dans les traditions locales dote le présent d'une épaisseur historique susceptible de jouer sur la fierté des habitants, et de relativiser aux yeux des critiques le caractère trop transgressif du projet.

Le dispositif mis en place par la municipalité de Mons trouve également à se justifier au nom des droits de l'Homme et de la lutte contre le racisme. Ce sont donc des considérations à la fois morales et de justice sociale qui sont ainsi mises en avant pour défendre une conception plénière de l'égalité. Pourquoi, dans un contexte municipal, c'est-à-dire à l'échelon d'exercice du pouvoir le plus proche des citoyens, une partie des habitants devrait-elle se voir privée du droit d'exercer un contrôle sur le pouvoir local, de la possibilité de participer aux discussions et décisions sous prétexte qu'elle ne possède pas la nationalité, alors même qu'elle contribue par ses impôts au financement de la commune ? C'est donc au nom des valeurs les plus inclusives de la démocratie (l'égalité, la participation) que la municipalité de Mons entend élaborer son dispositif d'intégration des étrangers. Les valeurs civiques sont en effet ici mobilisées afin de répondre à l'un des défis les plus discutés à l'époque, et porte aussi bien sur le rôle de l'institution scolaire dont on perçoit déjà les déficits en la matière, ou les politiques urbaines destinées aux quartiers en difficulté. La question est fréquemment posée dans le débat social. Elle commence à se problématiser et se politiser à travers un lexique que forgera bientôt le Front national de Jean-Marie Le Pen. Modifier la place et la visibilité des étrangers dans la cité, en les associant aux valeurs de la citoyenneté, par-delà leurs différences particulières, créer du lien politique en sollicitant leur parole dans le cadre d'institutions *ad hoc*, participent de ce

²⁴ *Libération*, 28 avril 1985

²⁵ Osselin J. et Wolf M., *op.cit.*, p. 187.

²⁶ AMMeB, Carton 2.075.1 courrier maire et correspondance diverse (1967-1978) Lettre de M. Wolf à J. Nsangela le 4 mai 1977

²⁷ Intervention de J. Osselin à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1985. *Journal officiel de la République française*, débats parlementaires, année 1985, n° 96, p. 4917

travail d'élaboration d'une nécessaire « communauté de citoyens » dont de nombreux commentateurs s'inquiètent de voir la dissolution progressive²⁸. Être étranger à Mons, ce n'est pas devoir être relégué aux marges du politique, mais au contraire affirmer une citoyenneté de résidence, certes incomplète au regard des exigences légales mais déjà riche d'un potentiel de participation à la vie politique locale. D'ailleurs, bien des étrangers vivent à Mons depuis plus longtemps que des habitants français, contraints, faute de moyens, de s'entasser dans les ZUP où la vie quotidienne s'y révèle assez rapidement « insupportable »²⁹.

Cette « fabrique du citoyen³⁰ » local répond à des considérations idéologiques, largement discutées au sein de la gauche française, mais elle est surtout portée par l'argument du pragmatisme, le refus du déni. C'est en effet au nom d'un impératif de réalité que Marc Wolf justifie son dispositif de consultation des étrangers. Au moment où la thématique du « problème de l'immigration » se développe dans l'espace public, la politique municipale monsoise consiste à répondre à cet enjeu en rappelant quelques vérités et principes. « Il faut dire clairement aux immigrés qu'ils ont des droits et des devoirs. Mon travail, je le dis clairement, consiste à intégrer les étrangers » ; « *a priori* un immigré ce n'est ni bien ni mal. J'estime qu'il faut intégrer par des actes concrets et pratiques les immigrés qui sont chez nous et qui ne veulent plus repartir dans leur pays d'origine³¹ ». Marc Wolf entend ainsi montrer que son action n'est pas guidée par une idéologie tiers-mondiste déconnectée des préoccupations ordinaires de la population, mais au contraire qu'elle en appelle au sens commun, aux évidences d'une situation empirique, vécue quotidiennement et dont les solutions relèvent de la lucidité. L'étranger est une réalité, un fait social, avec lequel il convient de vivre : « si le retour au pays, volontaire et avec la contrepartie des droits sociaux déjà acquis en France est un droit imprescriptible, il est illusoire de penser qu'il touchera un grand nombre d'immigrés tant a été profond leur déracinement³² ». La présence immigrée est appelée à se pérenniser, au premier chef par une politique de rapprochement familial à laquelle le maire n'hésite pas à apporter son soutien³³.

²⁸ Schnapper D., *La communauté des citoyens, sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

²⁹ Archives personnelles J. Osselin : professions de foi des candidats à la fonction de conseiller municipal associé.

³⁰ V. Tiberj et P. Simon, *La fabrique du citoyen : origines et rapport au politique en France*, Paris, Documents de travail, 175, 2012.

³¹ AMMeB, cryptogramme conseil municipal ; *Nord Matin* 25 février 1985.

³² AMMeB, carton vote des étrangers, déclaration du maire le 6 mai 1985.

³³ Carton 2.075.1 courrier maire et correspondance diverse (1967-1978), lettre du 28 octobre 1980 au préfet sur la situation de Noredidine Meittaoui sous le coup d'une décision de refoulement alors que ses parents sont de nationalité française, qu'il travaille à Mons-en-Barœul et a la charge de quatre enfants de nationalité française.

Une initiative jugée transgressive

La question des rapports entre la citoyenneté et la nationalité a déjà fait l'objet de longues discussions théoriques et juridiques³⁴. Le Conseil constitutionnel, dans une décision de 1982, rappelle que « la qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques à ceux qui n'en sont pas exclus pour des raisons d'âge, d'incapacité, de nationalité ou pour une raison tendant à préserver la liberté de l'électeur ou l'indépendance de l'élu », avant de préciser que « les élections municipales sont des élections politiques³⁵ ». Selon Patrick Weil, ce qualificatif de « politique » est là pour rappeler que les conseils municipaux jouent un rôle essentiel dans l'élection des sénateurs, représentants de la Nation, élus au suffrage indirect. Dès lors, les Sages en déduisent que les étrangers ne peuvent participer à ces élections puisque n'ayant pas la nationalité française, ils ne peuvent, même indirectement, intervenir dans le débat national. C'est ainsi que la formulation adoptée par le conseil municipal de Mons dans sa proposition est intéressante : « Monsois de nationalité étrangère ». Elle articule subtilement territoire et identité. Certes, ces populations sont étrangères par leurs papiers, leur origine, mais leur horizon quotidien, c'est celui de la commune. Ils y vivent, y travaillent, y consomment, y élèvent leurs enfants, y paient leurs impôts. La décision revendique donc l'ambition d'accorder une place équitable, au nom de la justice, à la partie des habitants qui vivent là mais n'ont pas le droit à la reconnaissance civique de leur présence et se retrouvent en quelque sorte dans la situation des anciens « métèques ». C'est cet état de résidence communale qui justifie « droits municipaux et exigence de citoyenneté de cité³⁶ ». La citoyenneté est-elle un bloc ? Ne sommes-nous pas au gré des circonstances, des lieux, des moments, porteurs d'identités multiples et non pas rapportés de manière essentialiste à une origine indépassable dont dépendrait uniquement et de manière définitive nos seuls lieu ou nationalité de naissance ? Sachant que ces étrangers ont, comme le dit Jacqueline Osselin, première adjointe et députée, vocation à « s'insérer dans la société nationale ».

C'est donc en contradiction flagrante et parfaitement assumée, avec les principes constitutionnels et la législation en vigueur³⁷, que les édiles de Mons-en-Barœul, avancement d'autres arguments, s'appuyant notamment sur les principes d'égalité, de justice, de non-discrimination, le tout inscrit dans un référentiel symbolique, universel et républicain, celui de

³⁴ Lochak D., *Étrangers, de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985. ; Schnapper D., *op. cit.* ; Wihtol de Wenden C., *Citoyenneté, nationalité et immigration*, Paris, Arcantère, 1987.

³⁵ Weil P., *op. cit.*, p.276.

³⁶ Sayad A., *op. cit.*, 2006, p.28.

³⁷ Weil P., *op. cit.*, p.276.

la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'acte de désobéissance revendiqué par Marc Wolf et son équipe est donc le moyen d'affirmer les droits dont seraient privés les étrangers, en revendiquant leur appartenance à la communauté des égaux (c'est-à-dire de ceux qui notamment paient l'impôt)³⁸. Par ce coup de force, les édiles monsois invitent aussi les étrangers à s'approprier pacifiquement des droits légitimes, malgré les critiques voire les menaces dont ils font l'objet. L'étranger ne doit plus se résigner à être celui qui se « tient paisiblement à sa place³⁹ ».

Le président François Mitterrand rappelle son attachement théorique à une telle mesure au cours de l'année 1985 : lors d'un discours au congrès de la Ligue des Droits de l'Homme en avril, à deux reprises devant les caméras de TF1 dans le cadre de l'émission « Ça nous intéresse Monsieur le Président ». Mais la promesse de 1981 n'est plus un horizon accessible pour le Parti socialiste, et les polémiques de plus en plus nourries sur le sujet ont repoussé le projet à une date indéterminée. Les propos présidentiels ont pour vertu première de donner des gages à la frange la plus à gauche de son électorat, de relancer quelques marqueurs historiques de la famille politique, plutôt que d'incarner une réelle volonté politique, tant les atermoiements du parti laissent peu de doutes quant à la réalisation de la mesure.

Lorsque l'équipe municipale prend la décision de donner un corps et une existence à cette promesse électorale du programme présidentiel, c'est à un moment où le gouvernement devient progressivement l'otage d'une résurgence de l'extrême-droite. La pression que commence à faire peser « la lepénisation des esprits » modifie l'agenda politique et contraint l'ensemble des acteurs politiques à problématiser différemment les enjeux de société. Annoncer que le projet n'est pas à l'ordre du jour, c'est en effet céder face à une opinion publique déjà travaillée par les discours protestataires⁴⁰. Ainsi, lorsque Jacqueline Osselin, députée de la circonscription, profite des questions au gouvernement⁴¹, et plus particulièrement à la ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, Georgina Dufoix, pour aborder la question du droit de vote des travailleurs immigrés aux élections locales, afin « de faciliter leur insertion dans la société nationale, apportant par là même, un atout essentiel dans la lutte contre le racisme ». La réponse se fera attendre onze mois ! Et le 11 mars 1985, à deux mois du scrutin à Mons-en-Barœul, la réponse du gouvernement se fait technique, rappelant la nécessité de s'en remettre à l'article 3

³⁸ Rennes J., « Les formes de la contestation. Sociologie des mobilisations et théories de l'argumentation », *A contrario*, n° 16, 2011p. 151-173.

³⁹ Kant I., *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Vrin 2002, p. 55.

⁴⁰ Guiraudon V., « Jeux d'ombre et de lumière : les politiques envers les étrangers en Europe », *Revue française de science politique*, n° 6, 1999, p. 755-782.

⁴¹ Questions écrites au gouvernement des 13 février 1984 et 23 avril 1984.

de la Constitution de 1958 car seule sa modification peut permettre de faire évoluer le périmètre du corps électoral. Par ailleurs, précise la ministre, il existe déjà de nombreuses instances représentatives (prud'hommes, organismes HLM, sécurité sociale) dans lesquelles les étrangers sont électeurs et « ces consultations marquées par une participation parfois élevée des communautés étrangères [ce qui est loin d'être vérifié !], ont montré qu'il était déjà possible d'associer directement les étrangers à la gestion d'organismes importants »⁴². Comme on le voit cette réponse évite soigneusement de répondre ou justifie par avance la très grande difficulté pratique à sa mise en œuvre fermant la possibilité de sa réalisation. Le Parti socialiste et ses élus locaux ont compris que la cause n'était pas encore défendable, et que l'opinion risquait de s'en émouvoir⁴³. Néanmoins, en pleine préparation du scrutin monsois, se déroulent les élections cantonales dont le résultat ne laisse pas de surprendre les analystes tant le score du Front national dans la région ne connaît pas de hausse remarquable, ses résultats restant dans la moyenne nationale comme si l'enjeu local n'avait eu finalement que peu d'impact sur le vote des électeurs⁴⁴. La presse quotidienne régionale se fait enfin l'écho de la position prudente des élus socialistes de l'agglomération lilloise. Certains y voient même la « réduction de la citoyenneté des Français », un autre constate que « le moment actuel est mal choisi » ou que « ce problème n'est pas prioritaire dans nos communes » voire même pensent « la démarche inopportune »⁴⁵.

La faible visibilité de l'initiative monsoise dans l'hebdomadaire du parti socialiste est surprenante. Le journal *L'Unité* est pourtant profondément préoccupé par l'émergence des questions relatives à l'immigration et à la sécurité, et à la manière dont le Front national les érige en enjeux de plus en plus saillants. Dans plusieurs numéros (591, 592, 593, 594, 596) en date du premier trimestre 1985, soit au plus fort de l'initiative monsoise dont le vote est prévu pour le mois de mai de cette même année, le journal traite du « réveil des vieux démons », « des boucs-émissaires », des politiques sécuritaires et de l'impérieux combat qu'il faut mener contre de telles idées. Or cette attention marquée pour la question de la résurgence des idées d'extrême droite et de la montée en puissance de la problématisation frontiste de la question des étrangers FN, ne s'accompagne d'aucune allusion, même limitée, à l'expérience en cours à Mons-en-Barœul. Un silence partisan très surprenant comparé au relatif battage médiatique que la

⁴² *Journal officiel de la République française*, Débats parlementaires, année 1985, lundi 11 mars 1985, p. 1022

⁴³ Gastaut Y., *L'immigration et l'opinion publique en France sous la Vème République*, Paris, Seuil, 2000.

⁴⁴ *La Voix du Nord*, 12 mars 1985.

⁴⁵ Sources tirées de divers journaux quotidiens régionaux.

décision monsoise soulève dans la presse nationale. Il est vrai que Marc Wolf a appartenu et dirigé localement un courant actif du parti socialiste dans les années 1970, le CERES, et qu'il donne l'impression d'être aujourd'hui un élu hors appareil au sein de son parti, revendiquant une forme d'indépendance. Comme l'illustrent certains qualificatifs qui servent à le désigner dans la presse : du « maire franc-tireur⁴⁶ » en marge du parti socialiste dans *Le Monde* à « un politique anti-notable⁴⁷ » hors courant dans *L'Express*. Cette indépendance apparente lui permet de rompre le consensus du Parti sur la question des droits civiques des étrangers. Toutefois, cette liberté d'action qu'il sait également transgressive, se voit constamment référée aux figures historiques du parti socialiste, et à son légitimisme à l'égard des institutions en place. Multipliant au cours de ses diverses interventions dans la presse les références à François Mitterrand, Président de la République, Laurent Fabius, Premier Ministre, ou Pierre Joxe, Ministre de l'Intérieur, il n'entend pas devenir un « frondeur », posture qui le priverait alors d'une grande partie de ses soutiens locaux. L'initiative de Marc Wolf heurte bien entendu les sensibilités d'extrême-droite qui y voient une menace pour l'identité et la souveraineté nationale. Une véritable provocation « dirigée contre des conventions sociales fortement investies affectivement parce que réputées fondatrices. On ne peut profaner ce qui est sacralisé⁴⁸ ».

Il est vrai que le contexte politique et électoral a été récemment bouleversé par l'irruption du Front National dans le jeu politique et dont le dirigeant, Jean-Marie Le Pen, parvient « à réhabiliter l'imaginaire en politique⁴⁹ ». Usant du registre démagogique, il défend des idées simples : l'insécurité grandissante, le problème du chômage mais surtout l'excès d'immigration premier responsable de l'émergence de ces problèmes dans la société française, ce qui lui fait dire qu'il faut « inverser le courant migratoire⁵⁰ ». C'est aussi en réaction à cette situation que l'on peut comprendre l'initiative de Marc Wolf. Il ranime la nécessité du combat des idées et de l'action face à la montée du racisme. Sortant du débat d'idées et des arguments développés par les tenants et les opposants au vote des immigrés, la décision rend réelle cette proposition. Un symbole et une revendication de la gauche prennent une existence concrète au nom du combat contre le racisme⁵¹. Au discours « d'inversion du flux migratoire » (d'expulsion des étrangers) de l'extrême droite, la municipalité de Mons propose d'accentuer l'insertion des flux

⁴⁶ *Le Monde*, 30 novembre 1977.

⁴⁷ *L'Express*, 8 au 14 février 1985.

⁴⁸ Braud P., « Le concept de transgression. Un nouvel outil pour les politistes ? », in M. Hastings M., et al. (dir.), *Les paradoxes de la transgression*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 72.

⁴⁹ Plenel E. et Rollat A., *L'effet Le Pen*, Paris, La découverte/Le Monde, 1984.

⁵⁰ Charlot M., « L'émergence du Front national », *Revue française de science politique*, n° 1, 1986, p. 30-45.

⁵¹ *Nord-matin*, 24-25 février 1985.

migratoires (intégration des étrangers). Les réactions suscitées par leur décision sont à la mesure de la transgression qu'elle représente pour une partie des Français. Insultes, menaces, violences se déversent par courrier sur Wolf⁵². Souvent, mais pas uniquement, ceux-ci sont anonymes et donnent à voir une opinion enferrée dans sa détestation de l'étranger et voue aux gémonies Wolf et sa décision. Cette série de plusieurs centaines de missives permet d'examiner comment la transgression opérée par l'équipe municipale libère une parole et les représentations que peuvent se faire certaines franges de la population française mais sur laquelle nous n'avons pas l'espace de nous arrêter. Parmi les invariants de ces courriers on retrouve le racisme, l'antisémitisme générés par une pensée qui voit dans l'autre une menace pour l'identité, dont l'imaginaire est persuadé de la hiérarchie des races, ensuite se manifestent des peurs liées à la sexualité, à la bestialité. On y distingue des craintes plus directement liées aux migrations récentes : les étrangers prennent le travail des Français, la France est trop généreuse⁵³.

Dans les années 1980, une équipe municipale décidait de mener une action en faveur de l'insertion civique de ses étrangers. Accueillir c'était faire entrer en l'occurrence dans la citoyenneté locale, c'était accorder aux étrangers un droit nouveau⁵⁴. La réception de cette initiative monsoise fut très médiatisée mais est demeurée très limitée au niveau national et on compte sur les doigts des deux mains les communes françaises qui ont tenté à leur tour d'élire des conseillers municipaux associés. À la place de ceux qui sont exclus du jeu politique, de la représentativité politique et qui n'osent, ne souhaitent, ne veulent pas pour des raisons diverses et légitimes dans un contexte de domination et d'assignation par peur, absence de conscience politique, désintérêt, analphabétisme, méconnaissance, etc., les élus de Mons cherchent à diminuer ce qu'ils perçoivent comme une injustice politique en proposant une innovation institutionnelle. D'initiative locale et en cohérence avec une vision autogestionnaire du pouvoir, cette décision est aussi un marqueur de clivage politique entre gauche et droite voire extrême-droite dans le contexte de ce début des années 1980. Cette initiative va à l'encontre de tout nationalisme et d'enfermement du champ politique au seul prisme du national. Elle défend également l'existence d'une aspiration morale à changer les choses dans la continuité d'un militantisme politique et d'un engagement contre la domination envers les étrangers dans les sphères de la vie sociale et politique. Dès lors, cet accueil civique apparaît comme un moyen

⁵² AMMeB, carton courriers élection étrangers.

⁵³ Stora B. (dir.), *La recherche sur les migrations et l'immigration : un état des lieux*, Paris, Musée national de l'histoire de l'immigration, 2017.

⁵⁴ Andres H., *Le droit de vote des étrangers, état des lieux et fondements théoriques*, thèse de doctorat de science politique, Paris, Université Paris-Diderot, 2006.

de répondre à un problème de justice ou plutôt d'injustice. Ainsi le sens donné à l'accueil par les édiles monsois consiste à atténuer la domination des populations étrangères installées. L'exclusion qui touche les citoyens étrangers, sous prétexte de leur non-appartenance à la nation française, apparaît comme une injustice. C'est en opposition à cet horizon fermé que les élus monsois affirment que les individus ont finalement « une égale capacité à concevoir et créer des biens », c'est-à-dire des cultures ou des mondes doués de sens ». Pour cela il faut limiter « l'inégalité de considération des citoyens et des non citoyens, du refus que les nouveaux venus puissent participer à la définition de l'identité nationale »⁵⁵. À l'injonction du national comme horizon de la citoyenneté, les élus monsois ont substitué une définition territoriale de la faculté citoyenne. Cette décision et sa réception controversée montrent les tabous que cultivent encore la République française et la démocratie représentative⁵⁶. En désobéissant à la loi, l'équipe municipale de Mons a tenté d'invalider l'argument d'incapacité du groupe discriminé à réaliser des actes qui lui sont interdits par son origine. Elle a cherché à montrer l'égalité supérieure des personnes en tant qu'habitants en enfreignant des dispositifs légaux inégalitaires. Quarante ans plus tard cette initiative demeure tout à fait singulière et ne paraît pas devoir connaître un développement favorable, du moins dans une période proche⁵⁷.

⁵⁵ Boudou B. *Politique de l'hospitalité*, Paris, CNRS éditions, 2017.

⁵⁶ Wihtol de Wenden C., « Le droit de vote local des étrangers non communautaires, arlésienne ou irrésistible ascension ? », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, n° 27, 2018, p. 121-136.

⁵⁷ En février 2019, le Président de la République Emmanuel Macron déclare : « Donner le droit de vote aux étrangers même aux élections locales...je crois que le sujet c'est plutôt comment pour toutes celles et ceux qui ont acquis la nationalité française, comment on s'assure qu'elle s'exprime à plein et qu'ils utilisent tous ces droits », a-t-il poursuivi. « Quand je vois parfois le taux d'abstention à certaines élections, je me dis que la bataille est plutôt là qu'à donner le droit de vote à ces mêmes élections à ceux qui ne l'ont pas aujourd'hui, c'est plutôt les accompagner dans un chemin qui consiste à demander la nationalité française s'ils sont là depuis longtemps ». Source Reuters via Médiapart.